



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 15 mars 2016

Préavis N° 04/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 1'200'000.- pour la construction de l'Espace régional des Pléiades

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 14 mars 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°04/2016,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a refusé à la majorité des voix, moins 8 abstentions et 4 avis favorables l'amendement proposé par Monsieur le conseiller communal Roland Rapin, à savoir :

- D'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 1'230'000.- pour exécuter les travaux décrits dans le présent préavis, comprenant l'installation d'une chaudière à bois.

a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'octroyer à la municipalité un crédit d'un montant de CHF 1'200'000.- pour exécuter les travaux décrits dans le présent préavis ;
- D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux, pour autant que le 95% du financement soit garanti ;
- De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleures conditions du moment ;
- D'autoriser la municipalité à contracter un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 400'000.- (part de notre commune) selon les modalités de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) ;
- D'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 14 mars 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Daniel Berner

La secrétaire

Tommasina Maurer